

EVALUATION DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES

NOM SOCIETE : ALSACIENNE DE RESTAURATION
ANNEE 2025

La loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018, complétée par décret du 8 janvier 2019 impose aux employeurs un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Ce dispositif aboutit à une notation sur 100 points dont voici le détail pour



L'ECART DE REMUNERATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'écart global de rémunération est de :

0,20 % en faveur des hommes

Nombre de points obtenus: **39/40 points**

NB : cet indicateur permet d'évaluer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par CSP .



L'ECART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

L'écart global de taux d'augmentation est de :

0,25% en faveur des femmes

Nombre de points obtenus: **20/20 points**

NB : cet indicateur permet d'évaluer l'écart entre le taux d'augmentations individuelles hors promotions ayant bénéficié aux femmes et celui ayant bénéficié aux hommes.



L'ECART DE TAUX DE PROMOTIONS

L'écart global de taux de promotions est de :

1,56 % en faveur des femmes

Nombre de points obtenus: **15/15 points**

NB : cet indicateur permet d'évaluer l'écart entre le taux de femmes promues et le taux d'hommes promus.



LE NOMBRE DE SALARIEES AUGMENTEES EN RETOUR DE CONGE

Nombre de points obtenus: **15/15 points**

NB : cet indicateur permet de mesurer le respect par l'entreprise de l'obligation d'attribuer aux salariées en retour de congé maternité une augmentation, dès lors que des augmentations ont été attribuées aux salariés.



LES 10 PLUS HAUTES REMUNERATIONS

Les 10 plus hautes rémunérations sont composées de : **1** femmes et **9** hommes

Nombre de points obtenus: **0/10 points**

NB : cet indicateur permet de mesurer la proportion des salariés par sexe parmi les 10 plus hautes rémunérations.

NOTE GLOBALE OBTENUE PAR L'ENTREPRISE EST DE :

89/100 POINTS

La note globale est supérieure à 75 points, la société Alsacienne de restauration est donc considérée comme vertueuse et s'engage à poursuivre son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.